



Stop à l'explosion des primes !

Oui

à la caisse maladie publique

VOTATIONS DU 28 SEPTEMBRE 2014



Plusieurs centaines de francs tous les mois pour chaque habitant-e de ce pays, voilà ce que représentent les primes d'assurance-maladie que vous payez aux caisses privées. Des sommes qui représentent plus de 25 milliards de francs chaque année pour couvrir les coûts de la santé.

Nous avons la chance de connaître un système de santé efficace, de qualité et performant. Cependant, les caisses maladie privées sont en charge de l'assurance-maladie obligatoire. Cette privatisation et la pseudo-concurrence entre les caisses ont un coût très important, qui se chiffre en centaines de millions. Ainsi, ce ne sont pas moins de 225 millions de publicités totalement inutiles qui sont dilapidés chaque année et 100 millions engendrés par des changements vains de caisses, qui n'apportent aucune plus-value aux assuré-e-s et patient-e-s.

Mais la problématique ne peut se résumer à une question de gros sous. Les assureurs en profitent pour obtenir des informations sur les assuré-e-s, afin de pratiquer une chasse très particulière, la chasse aux « bons risques ». Ainsi les jeunes en bonne santé se verront offrir des assurances complémentaires intéressantes et un véritable tapis rouge sera déroulé pour les inviter à rejoindre une caisse. A *contrario*, les entraves seront nombreuses pour les personnes âgées ou les malades chroniques...

Seule une caisse publique est à même de garantir des prestations équitables pour l'entier de la population, malades comme en bonne santé, âgés ou jeunes. L'Etat aura à cœur de mettre sur pied une véritable prévention, contrairement aux assureurs, pour qui les intérêts financiers sont leur unique priorité.

Géraldine Savary, conseillère aux Etats (VD)

payer plus pour manger chez soi?

www.initiative-tva-non.ch



Initiative TVA **Non!**
28 septembre 2014

Graph: Non Contrario SA, 100 BP, 1000 Yverdon

OUI À UNE CAISSE PUBLIQUE D'ASSURANCE-MALADIE !

Soumise au vote le 28 septembre prochain, l'initiative pour une caisse publique d'assurance-maladie permettra de résoudre plusieurs des nombreux problèmes posés par le système actuel.

À commencer par la complexité, l'opacité et le manque de contrôle. Aujourd'hui, 60 caisses proposent un total de 300 000 primes différentes sur le territoire suisse. Ce système complexe est difficile à contrôler. Les assureurs ont donc une grande latitude pour la fixation des primes et leur utilisation. Lors de la campagne pour la caisse unique, en 2007, certains ont d'ailleurs utilisé l'argent des primes pour financer leur campagne contre le projet... et ils recommencent hardiment aujourd'hui! En outre, la séparation entre assurance de base et assurance complémentaire est actuellement illusoire: les frais administratifs sont répartis de manière opaque entre les deux types d'assurance. Et les assureurs utilisent les données obtenues dans l'assurance complémentaire pour l'assurance de base... et réciproquement.

Avec un institut national de droit public intégrant des représentant-e-s des assuré-e-s, des prestataires de soins et des pouvoirs publics, la caisse publique créera une transparence complète sur les coûts et les primes. Elle



risques». Bien qu'illégale, la sélection des assuré-e-s en fonction de leur risque de tomber malade est violée par les caisses depuis 1996! C'est ainsi que les caisses se font concurrence, sur le dos des personnes âgées et/

Sans parler des frais de publicité et d'acquisitions, qui se montent à 225 millions par an. La caisse publique mettra fin à ces dépenses inutiles, ce qui permettra d'amortir le coût initial du changement de système: les primes

fait traîner et vide de sa substance la loi sur la surveillance de l'assurance-maladie. Une loi censée renforcer le contrôle et éviter, par exemple, que le scandale des primes payées en trop ne se reproduise à l'avenir... Bien sûr, les adversaires de la caisse publique se sont déjà lancés dans la bataille avec tous les arguments possibles, y compris un certain nombre de contrevérités. Notamment, la caisse publique n'est pas un saut dans l'inconnu. En Suisse, il y a environ 100 ans, une dizaine d'entreprises privées se sont réunies en une institution publique efficace et moderne: les CFF! Et au niveau des assurances sociales, la SUVA, entre autres, a fait la preuve depuis longtemps de son efficacité.

« En Suisse, il y a environ 100 ans, une dizaine d'entreprises privées se sont réunies en une institution publique efficace et moderne: les CFF! »

LILIANE MAURY PASQUIER, CONSEILLÈRE AUX ÉTATS (GE), SAGE-FEMME, COORDINATRICE DU COMITÉ GÉNEVOIS POUR UNE CAISSE PUBLIQUE

gèrera uniquement l'assurance de base, les assurances complémentaires continuant à être administrées par les caisses privées. Le système y gagnera en simplicité, en clarté et en sécurité pour les assuré-e-s.

Autre problème du système actuel: la chasse aux « bon

ou souffrant de maladies chroniques. Avec une seule agence de la caisse publique par canton (ou région), ce sera la fin de la sélection des risques. Dans le système actuel, nos primes servent aussi à financer les changements de caisse, qui coûtent environ 100 millions de francs par an.

serviront uniquement à couvrir les dépenses de l'assurance de base. Les mêmes soins qu'aujourd'hui seront donc prodigués, enfin, au juste prix!

Ce changement de système est d'autant plus nécessaire que la majorité du parlement, proche des assureurs-maladie,

C'est donc un grand OUI que je vous invite à glisser dans l'urne le 28 septembre!

La caisse publique offre de meilleures garanties

Comment se fait-il que nombre de médecins soutiennent la caisse publique?

Parce nous avons une assurance-maladie basée sur la solidarité et qu'elle n'est pas appliquée avec équité. Une assurance obligatoire doit être au service des assuré-e-s et en aucun cas pénaliser les malades.

Qu'en sera-t-il de la liberté de choisir son médecin avec une caisse publique?

Nous votons sur un article constitutionnel qui ne dit rien de cela. C'est le Parlement qui adaptera la loi conformément à cette modification de la Constitution. La décision lui appartiendra. Je ne vois pas pour quelle raison il changerait ce principe, alors que le peuple suisse a montré de manière répétée qu'il tenait fermement au libre-choix du médecin. Les caisses actuelles essaient en revanche de restreindre ce choix pour mieux contrô-



ler les médecins et elles y arriveront peu à peu si le système ne change pas. La caisse publique offre de meilleures garanties car une décision qui toucherait l'ensemble des assuré-e-s d'un canton pourra être combattue avec beaucoup plus de vigueur.

Les arguments des opposants estiment que la bureaucratie va augmenter, qu'en pensez-vous?

Je me demande bien pourquoi ce serait le cas. La bureaucratie est principalement le résultat des lois en vigueur, donc des décisions politiques. Une caisse publique permettra d'uniformiser les procédures, donc de les simplifier. Mais il faut que les politiques soient raisonnables et ne multiplient pas rapports et statistiques si on n'en tire aucune utilité.

D^r PIERRE-ALAIN SCHNEIDER, ASSOCIATION DES MÉDECINS GÉNEVOIS (AMGE)

L'ESSENTIEL EN BREF

Notre système de santé est organisé autour d'un principe : une assurance de base obligatoire pour toutes et tous. Les patient-es s'assurent auprès d'une soixantaine de caisses maladie privées, théoriquement concurrentes entre elles. Mais c'est un leurre, puisqu'elles disposent toutes du même catalogue de prestations. Pour se démarquer l'une de l'autre, ces caisses effectuent ce que l'on appelle une « chasse aux bons risques » : elles séduisent les jeunes assuré-e-s en bonne santé, qui ne coûtent pas ou que très peu en termes de soins à rembourser. Dès lors, les caisses peuvent baisser leurs primes et devenir plus concurrentielles. Au lieu de concentrer sur les soins, elles se concentrent donc sur des manœuvres malhonnêtes afin de maximiser leurs profits, démontrant que la concurrence ne peut pas fonctionner dans un tel système. Pour y remédier, l'initiative propose la création d'une seule caisse publique, répartie en agences cantonales, qui fonctionnera sur une base identique à l'AVS.

Le PS recommande de voter OUI à la caisse publique :

- Le système concurrentiel est aberrant, toutes les caisses disposant du même catalogue de prestations. Les caisses privées se démarquent en misant sur les jeunes en bonne santé et en évitant les personnes qui ont besoin de soins.
- Les primes ne cessent d'augmenter, alors que des centaines de millions de francs sont gaspillés dans la publicité, l'incessant démarchage téléphonique et les changements de caisses.
- Une caisse publique pourra se concentrer sur la qualité des soins, puisque son but sera de soigner au mieux ses assuré-e-s et non de maximiser ses profits comme c'est le cas actuellement
- Les primes seront calculées pour répondre aux coûts de la santé uniquement.
- Les réductions pour enfants et jeunes, les modèles spéciaux et les assurances complémentaires continueront d'exister (tout comme les caisses privées). Seule l'assurance de base – déjà obligatoire – sera gérée par la caisse publique.



« Les caisses se moquent des assuré-e-s depuis des années. Il est temps que cela cesse. »

STÉPHANE ROSSINI, CONSEILLER NATIONAL (VS)

Le chaos bureaucratique, c'est le système actuel!

Nous avons un système de santé qui semble très bien fonctionner, pourquoi vouloir y apporter des changements?

L'initiative n'apporte pas de changements au système de santé, mais au système d'assurance-maladie. La question qui doit donc être posée est de savoir si ce système d'assurance fonctionne ou non.

De mon point de vue, de graves dysfonctionnements peuvent être recensés jour après jour et il est important d'apporter rapidement des améliorations. Les opposant-e-s tentent d'éviter de parler de ces dysfonctionnements, qu'ils connaissent pourtant parfaitement. Pour ce faire, ils font campagne sur des dangers inexistantes ou qui ne sont pas liés à l'initiative.

Quels sont les exemples de ce dysfonctionnement?

Les augmentations de primes 2015 parleront d'elles-mêmes. Comment expliquer que, pour les mêmes prestations et une augmentation des coûts identiques pour tous les assuré-e-s du canton (3% environ), les hausses se situent entre 1% et 14% dans mon canton par exemple. Pour une franchise et un modèle identique, les primes s'étaleront de 370 à près de 550 francs par mois chez les grands assureurs!

L'écart entre les primes les plus élevées et les plus basses se creuse encore, alors que la compensation des risques vient d'être modifiée. Cet écart est incompréhensible et inexplicable par l'évolution des coûts, il est uniquement dû à la sélection des risques que le système de concurrence entre les caisses encourage. La caisse publique garantit que si les coûts de la santé augmentent de 3%, les primes augmenteront de 3% pour tous. C'est simple, efficace, clair et compréhensible.

Avec un appareil bureaucratique qui peut être très lourd, ne risque-t-on pas d'augmenter les frais?

C'est le système actuel qui est incroyablement bureaucratique. L'initiative, au contraire, simplifiera toute la paperasse. Les médecins peuvent en témoigner, les 60 caisses en place possèdent des exigences différentes, ne remboursent pas selon les mêmes critères, effectuent un contrôle des factures différencié, ... Le chaos bureaucratique, c'est le système actuel!

La caisse publique permettra d'instaurer un dialogue avec un seul et unique interlocuteur; un seul mode de faire; un seul panel d'exigences; une seule doctrine. La caisse publique pourra enfin investir dans la prévention en matière de santé, investir dans des activités utiles pour les assuré-e-s et pas uniquement dans le but de vendre, en parallèle, des assurances complémentaires.



« La caisse publique pourra enfin investir dans la prévention en matière de santé, investir dans des activités utiles pour les assuré-e-s et pas uniquement dans le but de vendre, en parallèle, des assurances complémentaires. »

A l'heure actuelle, avec un système de choix, il est toujours possible de changer de caisse si l'on est mécontent. Que fera-t-on si la caisse publique ne satisfait pas un-e assuré-e?

Il y a deux éléments qui motivent aujourd'hui les gens à changer de caisses :

- Les augmentations trop importantes de primes en fin d'année
- Les caisses qui pratiquent de la sélection des risques, en créant des embûches administratives aux personnes malades ou âgées pour les pousser vers d'autres caisses.

Avec la caisse publique, les augmentations justifiées seront les mêmes pour tous les assuré-e-s et la sélection des risques appartiendra enfin au passé!

Quid des emplois dans les caisses maladie actuelles? Peut-on garantir un maintien des postes, alors même que la mission de ces personnes pourrait changer diamétralement?

Nombre de tâches continueront à être effectuées. Certains emplois qui apportent peu à la santé publique pourraient disparaître, notamment les personnes en charge du démarchage téléphonique. A contrario, des emplois dans le domaine de la prévention ou de la coordination des soins pourraient se développer, car avec une agence par canton en charge des dépenses de santé de toute la population du canton sur toute la vie, il y a une incitation systémique à investir pour la prévention et la coordination des soins.



« La caisse publique sera plus simple, plus efficace et moins chère. »

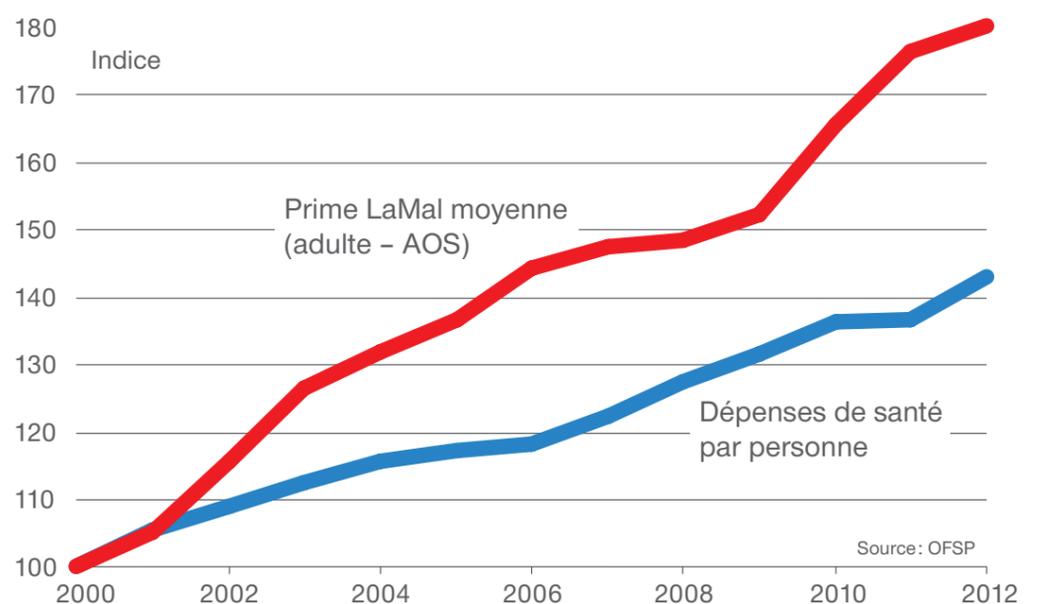
JEAN-FRANÇOIS STEIERT, CONSEILLER NATIONAL (FR)



« Les rabais pour enfants ou jeunes et les différents modèles de primes seront maintenus. »

MARINA CAROBBIO, CONSEILLÈRE NATIONALE (TI)

LES PRIMES AUGMENTENT PLUS RAPIDEMENT QUE LES COÛTS DE LA SANTÉ!





C'EST POUR EMPORTER ?

GastroSuisse part en campagne pour défendre son initiative qui demande à ce qu'il y ait un même taux de TVA pour les aliments servis dans un restaurant et le même aliment pris à l'emporter. Le premier étant taxé 8 %, le deuxième à 2,5.

Le problème, c'est que les initiateurs ne sont pas clairs sur leurs intentions. Ont-ils pour volonté de baisser leur taux actuel de 8 à 2,5 % (le texte de l'initiative

neutre en cas de d'acceptation de l'initiative. Il faut savoir que si ce scénario était avéré (baisser à 2,5%) ce sont plus de 700 millions de recettes en moins pour

faire subir ces pertes à toute la collectivité et aux personnes les plus précarisées d'entre nous qui verraient le prix du pain, du riz et du lait augmenter.

tiel a été appliqué dans la restauration, ont montré que l'addition à la fin du repas n'avait pas baissé.

La ligne de défense des restaurateurs sera probablement la suivante: veut-on privilégier les multinationales, temple de la malbouffe, ou les restaurateurs garants des produits du terroir? Veut-on privilégier ces riches qui vont manger des sushis et du caviar à l'emporter en payant moins cher?

Cette lutte serait juste mais le moyen est faux. En effet, ils oublient que la clientèle du temple de la malbouffe et celle des restaurants n'est pas la même approche. Il n'y aurait pas plus de monde au restaurant si on venait

à augmenter la TVA des «kings» et autres «macs».

Si les restaurants ferment aujourd'hui ce n'est pas à cause du taux de la TVA appliqué. Mais par manque de préparation dans la gestion d'un restaurant.

Et bien qu'on puisse se poser la question du pourquoi un croque-monsieur au restaurant est taxé aujourd'hui plus qu'un croque-monsieur à l'emporter, cette initiative aurait comme conséquence probable de voir augmenter la TVA des biens de première nécessité, sans changer les additions des clients des restaurants.

NON à une initiative qui pose plus de problèmes qu'elle n'en résout.



« Les expériences à l'étranger, où un taux préférentiel a été appliqué dans la restauration, ont montré que l'addition à la fin du repas n'avait pas baissé. »

ADA MARRA, CONSEILLÈRE NATIONALE (VD)

ne le dit pas)? Le Conseil fédéral, dans un acte aussi étonnant que surprenant de responsabilité fiscale, a déjà annoncé qu'il faudrait un résultat fiscalement

la Confédération. Cela signifie que pour compenser ces pertes, il faudrait relever le taux de 2,5% appliqué actuellement aux biens de premières nécessités et donc

Si au moins cette initiative changeait vraiment la situation par rapport aux clients des restaurants... Mais les expériences à l'étranger, où un taux préféren-

L'ESSENTIEL EN BREF

L'initiative souhaiterait théoriquement faire cesser la discrimination dont souffrent les restaurateurs. En effet, actuellement, les plats servis au restaurant et ceux « à l'emporter » ne sont pas soumis à la même taxe sur la valeur ajoutée (T.V.A.). Un repas servi dans un restaurant est taxé au taux habituel, soit 8%. Pour un petit déjeuner inclus avec une nuitée à l'hôtel, c'est le taux spécial pour l'hébergement (3,8%) qui s'applique. Et si ledit plat est servi « à l'emporter », il est considéré comme une denrée alimentaire de base et bénéficie du taux réduit de 2,5%. Le Parti socialiste estime que les pertes fiscales seraient trop importantes pour la Confédération. De plus, seuls les ménages aisés en profiteront, alors que le reste de la population devra supporter les pertes financières.

Le PS recommande de voter NON à l'initiative « stop à la TVA discriminatoire pour la restauration »

- Baisser la TVA pour les restaurants engendre un manque à gagner très important : le Conseil fédéral estime la perte à 700-750 millions de francs par année, dont 75 pour le fonds AVS et 40 pour le fonds AI.
- Pour compenser ces pertes, une augmentation du taux de TVA sur les denrées alimentaires (2,5 %) à la hauteur du taux spécial (3,8 %) est envisagée. Dans ce cas, on augmenterait la charge fiscale des ménages et donc le prix des produits de première nécessité.
- Les familles les plus pauvres en souffriraient directement. Selon le Conseil fédéral, si l'initiative devait être acceptée, les 20% des ménages les plus riches profiteraient quatre fois plus que les 20% les plus pauvres.
- Les expériences menées à l'étranger, où des pays ont appliqué des taux préférentiels pour la restauration, ont prouvé que l'addition à la fin du repas ne baissait pas pour autant.



« L'initiative entraînerait de lourdes pertes pour la Confédération et pour l'AVS. Les prestations seront touchées de plein fouet. »

JACQUES-ANDRÉ MAIRE, CONSEILLER NATIONAL (NE)



« Baisser la TVA pour la gastronomie, c'est priver la Confédération de 700 millions. »

CHRISTIAN LEVRAT, CONSEILLER AUX ETATS (FR)

JE M'INTÉRESSE AU PARTI SOCIALISTE



www.pssuisse.ch
www.pssuisse.ch/adherer



www.pssuisse.ch/facebook



@pssuisse